



Waremme, le 6 juin 2011.

## Développement Rural – Berloz

### **Compte rendu de la réunion de la CLDR du 31/05/2011 en la salle de l'Administration communale de Berloz**

#### Copie envoyée à :

- MRW – DGA, Direction de l'Espace rural, Madame Françoise Rahier ;
- l'Inspectrice de la Communauté française, Madame Fabienne Merkelbach;
- l'Administration communale de Berloz, Collège communal ;
- les participants ;
- la FRW.

#### Présents :

Pour la Présidence de la CLDR : *Monsieur le Bourgmestre Michel Jadoul*

Membres : *Alain Happaerts, Joseph Moureau, Audrey Mohr, Jean Marie Burton, Pierre Stainier, Michael Deprez, Béatrice Moureau, Jean Louis Gilles, , Véronique Hans, Paul Jeanne, Jacques Bertho, Jean Pierre Dupriez, Viviane Es, José Hubert.*

Pour l'auteur de la Berle : *Mrs Lantair, Evrats, Henry.*

Pour le relais communal de l'ODR : *Christine Matagne, Jocelyne Fauchet*

Pour la FRW : *Vincent Legrand.*

#### Excusés :

Pour la CLDR : *Françoise Lenart, Lionel Dubuisson*

Pour la DGA : *Françoise Rahier*

#### **1. Accueil et approbation du compte rendu de la réunion plénière du 28/09/2010**

Le compte rendu du 22/02/2011 est approuvé.

#### **2. Projet de la Berle – suivi et rencontre avec l'auteur désigné**

Le Bourgmestre présente le bureau d'études « association momentanée Lantair – Henry – Evrats ». Ce bureau a été désigné suite à une procédure bien établie. La CLDR était représentée dans le comité de sélection par Jean Louis Gilles.

Le Bourgmestre insiste sur le fait que la CLDR doit avoir des réflexions comme si le bâtiment n'existait pas. On n'est pas lié à l'existant. Tout peut-être modifié.

Les épreuves suivies par les bureaux d'études ont conduit à leur sélection. Le projet qu'ils ont présenté dans le cadre de cette sélection n'est pas obligatoirement le projet qui sera réalisé pour la Berle in fine.

Pour rappel, on est passé d'un concept de Maison de Village à celui de Maison multiservices avec une augmentation des besoins évoqués lors des différentes consultations et groupes de travail. Une rencontre entre l'auteur et les futurs utilisateurs connus à savoir l'ADL et la Bibliothèque a été organisée. Pour ce qui est des espaces « citoyens », la rencontre de ce soir avec la CLDR permet de réactualiser le programme à prévoir.

Dans la fiche projet, les espaces « citoyens » sont composés de :

- 1 espace de rencontre
- 2 salles de réunion
- 1 espace-exposition

Il est clair que la polyvalence des locaux permettrait de diminuer les espaces « consacrés à... ». Dans ce cas, des **espaces de rangement** doivent être prévus en nombre suffisant afin que les différentes activités (réunions, ateliers créatifs, fêtes, expositions, ...) puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

Actuellement, les activités à développer sont sans priorités :

- Des locations privées pour des fêtes
- Des cours de yoga
- Des groupes de musiques (répétitions voire petits spectacles)
- Des séances de logopédie et de psychomotricité (en congés scolaires)
- Des ateliers créatifs
- Des formations

**L'espace de rencontre** doit pouvoir accueillir +/- 40 personnes pour l'organisation de fêtes de famille de taille petite à moyenne. Il ne s'agit pas de louer cette infrastructure pour des mariages d'autant plus que le projet de Corswarem, lui est prévu pour cette possibilité.

Des formations, des activités associatives, des ateliers créatifs doivent aussi pouvoir s'y dérouler. Ces activités demandent des espaces de rangement ainsi qu'un point d'eau (pouvoir mettre un seau sous robinet). Il pourrait être associé à l'une des salles de réunions pour être éventuellement agrandi par un système de panneaux amovibles.

Il faut lui annexer un **espace cuisine** : de quoi réchauffer un plat par exemple. Celle-ci doit pouvoir être utilisée par les autres occupants du bâtiment (ADL pour un usage journalier, bibliothèque de temps à autres pour des animations).

Un **espace public numérique** est également prévu dans l'infrastructure. Quelques postes de travail avec un équipement internet. Ceci pourrait servir éventuellement aussi à l'ADL pour des formations voire la création en journée d'un espace de « Co-Working ».

Cet espace devant être accessible aux citoyens pour y suivre des formations, des recherches d'emplois, etc.

Les usagers de la Bibliothèque devraient aussi pouvoir y avoir accès pour certaines recherches documentaires.

Des **locaux de réunions** (2) :

Ils doivent pouvoir être partagés avec les utilisateurs de la journée que sont l'ADL et la Bibliothèque. Les fonctions sont principalement associatives ou para communales (ex : des réunions de la CLDR ou des Groupes de travail, etc.)

**Les sanitaires** doivent bien sûr être aux normes pour les PMR et des WC séparés par genre. Il est demandé que l'on puisse y avoir un endroit pour langer les plus petits.

**L'espace – exposition** quant à lui pourrait être concrétisé par un usage de l'ensemble du bâtiment avec différent type d'endroit : plus intimes ici et plus exposés là...

L'usage **d'espaces extérieurs** peuvent être intéressants bien que petits actuellement. Mr Legrand précise qu'il ne faut pas s'arrêter au bâtiment existant mais bien à la description des usages et l'intérêt d'avoir de tels espaces ou non. S'ils existent, ils ne doivent pas être ouverts à un public étranger aux activités qui se déroulent dans l'infrastructure. Par contre, des espaces extérieurs peuvent servir avantagement les activités qui se déroulent dans la Berle. Ils peuvent même servir à des animations.

Des espaces extérieurs ?

Oui, au service de la Berle et du Développement Durable (lumière, énergie passive, etc.)

**Concernant le développement Durable**, Vincent Legrand rappelle que les bâtiments publics à Berloz doivent être exemplatifs donc visibles sur les sujets de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie et des Energies Renouvelables. Ce sont des objectifs transversaux du Programme Communal de Développement Rural.

Pour le stationnement, il faut prévoir des parkings à vélo et PMR. Quelques voitures doivent pouvoir s'y arrêter mais cela n'est pas la priorité. Cet espace doit plutôt inviter à entrer et utiliser l'infrastructure citoyenne.

Le lien avec la voirie doit être réfléchi plutôt en matière de sécurité des personnes.

Les étapes suivantes sont :

Travail sur des esquisses pour arrêter le programme et ensuite présentation de l'avant projet à la CLDR.

Les membres de la CLDR se disent particulièrement intéressés par les prochaines esquisses qui seront montrées.

### 3. Projet de l'aménagement du site de « Li vî qwarem » en espace de convivialité et de rencontre

Il s'agit aujourd'hui de confirmer les grands principes de l'actualisation de la fiche par la CLDR

#### A. Retour du GT du 29 mars

- Le projet tel qu'il était présenté dans la fiche est estimé à 911.000 €. L'estimation date d'août 2008. Il faudra demander à Mr Vrancx d'actualiser son estimation. Il est plus intéressant d'être sûrs de ne payer que 20 % des coûts que de devoir repayer après parce que l'estimation était trop basse.

- Options qui ont été proposées lors de ce GT :

1. La possibilité pour l'auteur qui sera désigné d'abattre la salle actuelle pour proposer un projet cohérent. Ceci a plusieurs avantages :

- a. de construire un bâtiment mieux conçu au niveau énergétique
- b. de garder une qualité architecturale que le bâtiment actuel ne possède pas
- c. de dégager l'espace et l'accès par la rue qui est actuellement bouché par la salle actuelle
- d. de permettre de continuer à utiliser la salle actuelle durant les travaux de construction des nouvelles infrastructures qui pourront durer un certain temps.

Plusieurs membres rappellent que le débat sur la démolition-reconstruction avait déjà eu lieu. On aurait pu gagner du temps selon certains. Vincent Legrand rappelle que le temps n'a pas été perdu puisque de tout façon ce projet serait proposé à la subvention aujourd'hui.

Lorsqu'on voit la situation du cadastre, on constate que la commune est aussi propriétaire d'une parcelle en plus à l'arrière du site (parcelle 135G). De celui-ci, il reste peu de chemin pour parvenir à une impasse de l'autre côté du village vers la ruelle de l'Eglise et la rue de la forge.



La grandeur de l'espace pourrait recevoir le projet de verger et jardin communautaire. Concernant cet aspect, la CLDR pense que le partenariat avec l'école de Berloz est meilleur qu'avec l'école de Corswarem qui est une école maternelle et surtout plus petite avec moins d'enfants. Ce volet n'est donc pas proposé.

Concernant les autres points, le groupe de travail reprend les idées évoquées dans la fiche projet initiale (voir fiche projet + Compte rendu du GT du 29 mars en annexes)

## B. Suite prévue

- Préparation d'un dossier reprenant :
  - A. la fiche initiale
  - B. Une note d'intention
  - C. L'actualisation du projet
  - D. L'avis de la CLDR sur l'actualisation du projet
- Réunion de coordination Commune – Administration – Cabinet – FRW
- PV de cette réunion
- L'administration prépare une note au Ministre
- Le Ministre donne son accord et charge son administration de préparer une convention.

## C. Avis de la CLDR

La CLDR donne un avis positif sur la proposition d'actualisation.

## 4. Divers

### A. Programmation de l'ODR : vote du Conseil communal du 26 avril

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	Lot 1	14 – Aménagement du site Li Vî Qwarem à Corswarem en espace de convivialité et de rencontres	911 900 €	DGO3 - DR	80 %
	Lot 1	04 – Schéma de structure communal	50 000 €	RW - commune	
	Lot 1	08 – Cellule communication au sein de l'Administration communale	31 000 €	RW - commune	
	Lot 1	02 – Image de la commune de Berloz	5 000 €	Commune	
Année rapport annuel + 2 ans	Lot 1	16 – Circuit de voies lentes pédestres et cyclistes	70 000 €	RW + commune + DGO3 - DR	80 %

	Lot 1	12 – Cahier des charges « énergie et environnement » à destination des bâtisseurs, rénovateurs et lotisseurs	9 750 €	Commune + RW via UREBA	
	Lot 1	11 – Plan d'action communal pour la maîtrise de l'énergie	0,5/1 ETP + 6 500 €	RW + commune	
<b>Année rapport annuel + 3 ans</b>	Lot 1	15 – Aménagement du site de l'ancienne école de Rosoux en maison de village	617 500 €	DGO3 - DR + commune	80 %
	Lot 1	05 – Programmation d'intervention, de sensibilisation et d'action en matière de logement	14 250 €	Commune + CPAS + Home waremmin	
	Lot 1	18 – Création et animation d'un Espace Public Numérique	8 000 €	Commune + CPAS + RW	

#### B. Appel à projet « quartier de vie » de la Fondation Roi Baudouin

##### Aide aux habitants qui s'engagent au bénéfice de leur quartier ou village en Belgique

L'appel 'Quartier de vie' a pour objectif d'aider les citoyens qui s'engagent dans la réalisation d'un projet concret au bénéfice de leur quartier ou de leur village. Plus que la nature du projet ou son ampleur, ce qui compte, c'est la dynamique nouvelle de participation des habitants.

Concrètement, les projets peuvent concerner tous les aspects de la qualité de vie dans un quartier ou un village :

- l'aménagement d'espaces publics (espaces de jeux, espaces verts, chemins...) ou d'équipements collectifs (salles communautaires, locaux de réunion...),
- la préservation de l'environnement (mini réserve naturelle, mare didactique, remise en valeur de vieux sentiers...),
- la solidarité entre voisins (entraide, échanges de services, aide aux personnes âgées...),
- les échanges entre habitants (journal de quartier, journal mural, vidéo, site web...),
- les échanges intergénérationnels,
- la revalorisation d'un élément du patrimoine local,
- etc.

Les projets peuvent être introduits :

- par des groupes d'habitants informels (voisins, cercles d'amis, groupes de jeunes...) ou réunis au sein de groupes formellement constitués (comités de quartier, comités de village);
- par des organisations et associations actives sur le plan local: maisons de quartier, maisons de jeunes, centres culturels, associations socioculturelles, mouvements de jeunesse, écoles, etc.

Les institutions publiques (communes, CPAS, sociétés de logements sociaux...) ne peuvent elles-mêmes introduire un dossier mais peuvent bien sûr être partenaires d'un projet 'Quartier de vie'.

### Timing

Lancement de l'appel: 03/05/2011

Date limite d'introduction des dossiers: 26/09/2011

Annonce de la sélection: 16/12/2011

### **!!! le jury accordera une attention particulière aux projets émanant de zones rurales**

L' appel à projets sur le site de la FRB :

<http://www.kbs-frb.be/call.aspx?id=209656&LangType=2060>

#### **C. Appel à projet « mobilité »**

Les pouvoirs locaux jouent un rôle essentiel en matière de mobilité. L'appel à candidatures invite les communes à s'inscrire pour qu'un établissement scolaire de leur entité bénéficie de l'encadrement d'une association pour mener un projet «clé sur porte».

Il leur est demandé de contacter les établissements scolaires, tous réseaux confondus, pour les inviter à participer au Printemps de la Mobilité. Sur base des motivations des écoles, la commune choisira celle pour laquelle la mise en place d'un projet de mobilité se justifie le plus.

La commune doit rentrer une candidature conjointe avec cette école. C'est la commune qui est responsable du renvoi de cette candidature.

L'appel à candidature est également transmis à toutes les écoles de Wallonie. Celles-ci sont invitées à solliciter leur commune si elles souhaitent participer.

L'appel sur le site de la DGO2 :

[http://semaine.mobilite.wallonie.be/opencms/opencms/fr/printemps\\_mobilite/](http://semaine.mobilite.wallonie.be/opencms/opencms/fr/printemps_mobilite/)

Clôture de la réunion

Pour le secrétariat de la C.L.D.R.

Vincent Legrand  
Agent FRW

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter Monsieur Vincent Legrand de la Fondation Rurale de Wallonie au n° 081/ 55 93 93 ou par courriel : v.legrand@frw.be*